

FORMATION DES ELUS DES COTES D'ARMOR

(Finances locales – Développement économique - Urbanisme et infrastructures - Habitat - Tourisme)



MODULES DE FORMATION ET INSCRIPTIONS

Votre contact :

Sylvie PINAULT
Assistante du Pôle Territoires
Côtes d'Armor Développement
Téléphone : 02.96.58.06.58
Télécopie : 02.96.58.06.50
Courriel : spinault@cad22.com



FORMATION DES ELUS DES COTES D'ARMOR

En complément des initiatives prises en Bretagne et en Côtes d'Armor par différents organismes*, Côtes d'Armor Développement propose aux élus du département un programme de formations comprenant 10 modules volontairement orientés vers :

- la connaissance de la coopération intercommunale,
- la compréhension des mécanismes financiers et fiscaux communaux et intercommunaux,
- la maîtrise des dispositifs de développement économique et de soutien aux entreprises,
- l'exercice de certaines compétences intercommunales (tourisme, habitat).

Ces formations ont démarré en janvier 2009 et s'achèveront en Juin 2009.

Selon les modules proposés, leur durée est :

- d'une ½ journée,
- ou d'une journée complète, éventuellement répartie sur deux ½ journées.

L'agence est agréée par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux.

Deux modes d'organisation sont proposés :

- **Pour des groupes départementaux (formation individuelle)** : Dans les locaux de CAD (Centre d'Affaires Eleusis 1 ou 3 à Plérin). Toutefois, en fonction de l'origine géographique des élus inscrits, les formations pourront se dérouler dans un lieu plus adapté.

Les dates programmées de ces formations départementales sont précisées dans le tableau de la page 4.

- **Pour les élus d'une Communauté en particulier (formation groupée sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits : 8)** : Dans les locaux mis à disposition par cette Communauté.

Les dates de ces formations sont à fixer d'un commun accord avec Côtes d'Armor Développement.

Voir détail des modalités de déroulement et d'inscription pages 19 à 21.

Pour tout renseignement, contacter Côtes d'Armor Développement : Sylvie PINAULT, Assistante du Pôle Territoires, 02.96.58.06.58, spinault@cad22.com.

Ce document, ainsi que la fiche d'inscription aux formations, sont consultables et téléchargeables à partir du site internet www.cad22.com.



Côtes d'Armor Développement a obtenu la certification ISO 9001 en 2000 renouvelée en 2003 et 2006.

*AMF, ARIC, CEDRE, ACFO, IFEL, UBO, Bernard BONNO Consultant, Grand Ouest Formation, Institut régional du patrimoine

1 - L'AGENCE CÔTES D'ARMOR DEVELOPPEMENT

L'agence Côtes d'Armor Développement **accompagne les entreprises et les collectivités territoriales du département dans leur développement et leurs projets**. Les missions prioritaires qui lui sont confiées incluent des actions de veille ainsi que d'information, de conseil et d'animation collectives et individuelles auprès de ses principaux partenaires et adhérents que sont les entreprises et les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre des Côtes d'Armor.

Concernant ses **missions en direction des collectivités territoriales et des EPCI**, l'agence a développé en particulier au cours des trois dernières décennies des compétences dans le domaine de l'intercommunalité dont elle a favorisé et accompagné l'émergence en Côtes d'Armor sous ses différentes formes successives.

Un Centre de ressources

L'une des fonctions de l'agence est de tenir à jour un **Centre de ressources** grâce auquel sont mises à disposition des élus de très nombreuses informations, données et documentations dans des domaines très variés : démographie, économie, social, infrastructures, urbanisme, droit public, fiscalité locale... Ce Centre de ressources est également utilisé par l'agence pour conduire un certain nombre d'études et publier des ouvrages dont certains intéressent en particulier les collectivités¹.

Ce Centre de ressources a également pour objectif de permettre à l'agence de suivre en permanence l'évolution de la coopération intercommunale au niveau national, à travers ses aspects juridiques, fiscaux..., et de suivre l'actualité des Communautés d'agglomération et de communes des Côtes d'Armor dans le cadre de «**L'Observatoire départemental de la coopération intercommunale**»

Un rôle d'animation

Côtes d'Armor Développement a participé très activement à la phase de création des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Dans le prolongement de cette mission, l'agence a été très impliquée par des actions d'information, de conseil et d'études relatives, notamment, au transfert ou à l'exercice de compétences, à la définition de l'intérêt communautaire, au passage en régime de taxe professionnelle unique (TPU) ou de fiscalité mixte, au calcul des attributions de compensation, à la mise en place de dotations de solidarités communautaires, au versement de fonds de concours...

Une autre mission de l'agence est d'**accompagner les élus et leurs partenaires dans la phase de définition et de formalisation de leur «projet de territoire»** : Charte de pays, Schémas de cohérence territoriale (SCOT), Contrats de territoires avec le Département...

L'agence a également pour fonction de fédérer les 6 Pays et 38 Communautés d'agglomération et de communes des Côtes d'Armor qui, très régulièrement, se réunissent pour **des séances d'information ou des débats animés par Côtes d'Armor Développement** et au cours desquels sont appelés à intervenir fréquemment différents spécialistes du droit de la fiscalité locale, de l'urbanisme...

Une fonction de conseil aux collectivités

Enfin, Côtes d'Armor Développement conseille et accompagne également les Communautés d'agglomération et de communes dans leurs projets d'aménagement d'infrastructures d'accueil d'entreprises : immobilier locatif et espaces d'activités. L'agence a, notamment, depuis plusieurs années la responsabilité technique de la mise en œuvre en Côtes d'Armor du dispositif régional Bretagne Qualiparc destiné à favoriser un meilleur aménagement et une meilleure insertion environnementale et paysagère des espaces d'activités. Cette mission confère également à CAD des compétences dans les domaines de l'aménagement de l'espace, de l'urbanisme et de la conduite de projets d'équipements publics.

Par ailleurs, Côtes d'Armor Développement a **un rôle d'interface entre collectivités et entreprises**. L'agence est ainsi conduite à informer et à conseiller les élus dans le montage juridique, financier et fiscal (politiques d'exonérations fiscales...) de dossiers ayant trait à l'octroi d'aides publiques aux entreprises.

Côtes d'Armor Développement propose aux élus des Côtes d'Armor un programme de formation qui leur permette d'intégrer rapidement et dans de bonnes conditions les connaissances nécessaires à un bon exercice de leur mandat et des responsabilités qui y sont attachées.

¹ Sont consultables par ailleurs sur le site www.armorstat.com (rubrique Publication) d'autres publications récentes destinées prioritairement aux collectivités : «L'Annuaire de la coopération intercommunale» et «L'Atlas fiscal des Communes et Communautés des Côtes d'Armor»...

2 - LES MODULES DE FORMATION

Formations déjà réalisées :

INTITULES DES FORMATIONS	DUREE	N° DES MODULES DE FORMATION	INTERVENANTS
<ul style="list-style-type: none"> • LA COOPERATION INTERCOMMUNALE ET LE FAIT INTERCOMMUNAL EN CÔTES D'ARMOR • LES RESSOURCES FISCALES ET FINANCIERES INTERCOMMUNALES 	1 journée (6 H)	1	Thierry CONNAN <i>Côtes d'Armor Développement</i>
<ul style="list-style-type: none"> • L'ANALYSE FINANCIERE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE 	½ journée (3 H)	2	Yann LE MEUR <i>Ressources Consultants Finances</i>
<ul style="list-style-type: none"> • LE SYSTEME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE (TPU) 	½ journée (3 H)	2 bis	
<ul style="list-style-type: none"> • L'ANIMATION ECONOMIQUE DE SON TERRITOIRE • CONNAISSANCE DE SON TERRITOIRE ET METHODES D'ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUES 	1 journée (6 H)	3	Laurent QUEFFURUS, Thierry CONNAN <i>Côtes d'Armor Développement</i>
<ul style="list-style-type: none"> • LES AIDES AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES ENTREPRISES 	½ journée (3 H)	4	Thierry CONNAN <i>Côtes d'Armor Développement</i>
<ul style="list-style-type: none"> • CONSTRUIRE UN SCHEMA LOCAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 	½ journée (3 H)	7	Martine MALAGANNE <i>Martine MALAGANNE Consultants</i>

Reconduction possible de ces modules de formations en fonction des inscriptions.

Le mode d'organisation (départementale ou locale) et les dates seront définis ultérieurement et précisés aux élus inscrits.

Formations prévues de mai à juin :

DATES	INTITULES DES FORMATIONS	DUREE	N° DES MODULES DE FORMATION	INTERVENANTS
15 mai 2009 matin	• BATIR UNE STRATEGIE LOCALE EN MATIERE D'HABITAT	½ journée (3 H)	9	Philippe MORICE, Jacques JONCHERE <i>Pact Côtes d'Armor</i>
29 mai 2009	• LES INTERVENTIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN MATIERE D'HABITAT	1 journée (6 H)	8	
5 juin 2009 matin	• INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT	½ journée (3 H)	10	
12 juin 2009 matin	• MIEUX ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR PROJET IMMOBILIER ET D'IMPLANTATION SUR LES ESPACES D'ACTIVITES	½ journée (3 H)	6	Nadège DURAND <i>Côtes d'Armor Développement</i>

MODULE DE FORMATION 1

LA COOPERATION INTERCOMMUNALE ET LE FAIT INTERCOMMUNAL EN CÔTES D'ARMOR LES RESSOURCES FISCALES ET FINANCIERES INTERCOMMUNALES

Objectif poursuivi :

Ce module de formation s'adresse en particulier aux élus qui, pour la première fois, accèdent à des responsabilités dans leurs Communautés d'agglomération et de communes. Il s'agira de passer en revue l'ensemble des sujets relatifs à la coopération intercommunale en apportant, par ailleurs, un éclairage sur les caractéristiques de l'intercommunalité en Côtes d'Armor.

La généralisation et la montée en puissance de l'intercommunalité en Côtes d'Armor au cours des 20 dernières années ont modifié très sensiblement à la fois la répartition des compétences, des responsabilités et des ressources fiscales et financières entre le niveau communal et intercommunal.

Les Communautés d'agglomération et de communes sont devenues les éléments moteurs des politiques locales d'aménagement et de développement du territoire départemental. Elles réalisent ou soutiennent financièrement la plupart des infrastructures et gros équipements : espaces d'activités, ateliers relais, pépinières et immobilier d'entreprises, équipements sportifs, maisons du développement ou de services au public...

Progressivement, les communautés se dotent d'autres compétences qui les conduisent à investir dans les domaines de la voirie, de l'assainissement, des équipements sportifs et culturels... Elles assument également de plus en plus fréquemment l'organisation et la gestion de services au public et aux personnes (collecte et traitement des déchets ménagers, accueil et animations des publics jeunes, activités sportives et culturelles, insertion sociale, aide et soins à domicile pour personnes âgées...) et s'investissent fortement et résolument dans des politiques de protection et de mise en valeur de l'environnement et du patrimoine. Elles sont également souvent à l'initiative d'outils d'animation locale auxquels elles apportent un appui régulier et important.

Enfin, elles gèrent une part croissante de la fiscalité locale et, notamment, de la taxe professionnelle.

Contenu de la formation :

1. L'encadrement législatif et institutionnel

- Rappel des principaux textes législatifs et réglementaires (décentralisation, aménagement du territoire, développement local, intercommunalité)
- Principes généraux de fonctionnement de l'intercommunalité
- Commission et Schéma départementaux de coopération intercommunale
- Le rôle de l'Etat
- Les Etablissements publics de coopération intercommunale présents en Côtes d'Armor : syndicats, communautés d'agglomération et de communes, (création, fusion, ententes intercommunales, compétences et intérêt communautaire, transfert et mise à disposition des biens, équipements, services et personnels, pouvoirs de police, fonctionnement et modifications, participation de la population et information du public...)
- Les pays

2. Le fait intercommunal en Côtes d'Armor

- Historique de la coopération intercommunale en Côtes d'Armor
- Les territoires de l'intercommunalité : le contexte national et local, une évolution permanente, une logique non administrative, une réalité socio-économique, des disparités croissantes
- Compétences et réalisations : élargissement et approfondissement sensibles des compétences, un socle commun de réalisation au sein d'activités nombreuses et variées, le développement économique comme priorité
- Finances et fiscalité : le régime fiscal des communautés en 2007, les indicateurs et disparités de richesse, la pression fiscale, les ressources des communautés (présentation comparée des bases brutes d'imposition, des potentiels fiscaux, de la pression fiscale et de l'effort fiscal consolidés, des coefficients d'intégration fiscale, des critères d'attribution des dotations de l'Etat...)
- Autres formes d'intercommunalités en Côtes d'Armor : syndicats intercommunaux et pays

- D'une «politique de guichet» à une «politique de projet»: Contrats de territoire (Département des Côtes d'Armor), Contrats de Pays (Région Bretagne)
- Les nouveaux enjeux de l'intercommunalité en Côtes d'Armor: définition des stratégies territoriales, marge de manœuvre financière et fiscale, maîtrise des dépenses, clarification de la relation communes/communautés, intensification des partenariats intercommunautaires

3. Les ressources fiscales et financières

- Syndicats intercommunaux (contributions budgétaires, fiscalisées...)
- EPCI à fiscalité propre (fiscalité additionnelle, taxe professionnelle de zone, taxe professionnelle unique, fiscalité mixte)
- Taxe et redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- Contributions de l'Etat: allocations compensatrices, dotation de compensation, dotation d'intercommunalité, dotation de développement rural...
- Mouvements financiers internes: attribution de compensation (AC), dotation de solidarité communautaire (DSC), péréquation au titre de la loi du 10 janvier 1980, fonds de concours...

MODULES DE FORMATION 2 & 2 bis

L'ANALYSE FINANCIERE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE LE SYSTEME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE (TPU)

NB : ces 2 modules de formation sont complémentaires et prévus pour être dispensés ensemble. Toutefois, l'inscription à l'un ou à l'autre seulement reste possible.

Objectif poursuivi :

L'entrée en scène et la montée en puissance au cours des 15 dernières années des EPCI à fiscalité propre (Communautés d'agglomération et de communes) ont modifié très sensiblement la structure et la répartition de la fiscalité locale en Côtes d'Armor.

La création des communautés et les délégations de compétences qui en ont découlé ont eu pour principaux effets financiers l'apparition d'un nouveau niveau de prélèvement fiscal et le transfert entre communes et groupements d'une partie de la fiscalité locale.

Par ailleurs, les communautés ayant la possibilité d'opter pour le régime fiscal de leur choix, cette liberté conduit à une grande hétérogénéité de situations qui complique l'analyse de la fiscalité locale et les comparaisons entre territoires. A ce jour, plus des 2/3 des EPCI à fiscalité propre en Côtes d'Armor ont fait le choix de la taxe professionnelle unique (TPU) ou de la fiscalité mixte.

Cette nouvelle donne implique de procéder non plus à une analyse fiscale des seules communes mais à une approche consolidée des données communales et intercommunales.

Ce module de formation a pour objectif, d'une part, de donner aux élus la capacité de cerner la situation financière de leur commune ou de leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et, d'autre part, de leur permettre d'appréhender complètement le système de la taxe professionnelle unique (TPU) en montrant les imbrications existantes entre les budgets communaux et le budget de l'EPCI.

Contenu de la formation :

1. Analyse financière communale et intercommunale

- o Les fondements de l'analyse financière locale (la nomenclature, la comparaison avec l'entreprise, les sections de fonctionnement et d'investissement, les reclassements nécessaires...)
- o Les soldes d'épargne (excédent brut courant ou de fonctionnement, épargne brute ou capacité d'autofinancement, épargne nette)
- o Le mode de financement des investissements (épargne, subvention, emprunt...)
- o L'équilibre annuel et pluriannuel (ratios d'épargne et d'endettement)

2. Le système de la taxe professionnelle unique (TPU)

- o La signification de la TP unique (mutualisation des ressources fiscales et des charges transférées au groupement, unification du taux de TP sur le territoire)
- o L'harmonisation des taux d'imposition de taxe professionnelle appliqués dans les communes et le vote du taux de TP unique (lien entre les taux d'imposition ménages des communes et le taux de TP du groupement)
- o La détermination et les conditions d'évolution de l'attribution de compensation (neutralisation budgétaire initiale des transferts de ressources et de charges, évolution future possible de cette attribution)
- o La question des charges transférées (comment les évaluer?)
- o La dotation de solidarité communautaire (les conditions de mise en place de cette dotation facultative versée aux communes selon des critères de péréquation décidés par le conseil communautaire)
- o Les critères et le calcul de la dotation globale de fonctionnement intercommunale (la population, le potentiel financier, le coefficient d'intégration fiscale). La question de l'évolution future de cette dotation
- o La fiscalité mixte, combinant une fiscalité ménages additionnelle intercommunale avec la taxe professionnelle unique (conditions de mise en œuvre, signification, conséquence sur la dotation de solidarité communautaire versée)

MODULE DE FORMATION 3

L'ANIMATION ECONOMIQUE DE SON TERRITOIRE CONNAISSANCE DE SON TERRITOIRE ET METHODES D'ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUES

Objectif poursuivi :

Ce module de formation a pour objectif de transmettre aux élus les clefs d'entrée à un certain nombre de sources statistiques et d'outils de traitement des données disponibles leur permettant, ensuite, d'accéder directement et rapidement aux informations et de les traiter.

Il vise également à permettre aux élus, d'une part, d'apprécier globalement l'évolution et la situation démographique et économique des Côtes d'Armor et, d'autre part, de situer leur territoire intercommunal dans l'ensemble départemental.

L'expérience démontre en effet que les élus ont souvent une vision partielle, parfois tronquée, de leur propre espace d'intervention (communal ou intercommunal) et, à fortiori, qu'ils méconnaissent parfois les caractéristiques des autres espaces infra-départementaux.

Or, la capacité des élus, en charge notamment du développement économique de leur territoire, à maîtriser un certain nombre de données conditionne la pertinence et la qualité des actions engagées en direction de la population et des entreprises.

Par ailleurs, une meilleure connaissance du tissu économique et du «monde» des entreprises ne peut que faciliter et améliorer la qualité, et donc l'efficacité, des échanges entre les responsables des collectivités et les chefs d'entreprises.

Contenu de la formation :

1. L'animation économique de son territoire (incluant un témoignage d' élu)
2. Les sources statistiques disponibles et leur traitement
3. Géographie des Côtes d'Armor
4. Démographie : population et peuplement, migrations et nouveaux arrivants, structure par âge, logements et ménages
5. Tissu économique et emploi
6. Branches d'activités : agriculture, industrie, services aux entreprises, économie maritime, artisanat, tissu commercial, construction, tourisme...
7. Indicateurs et conjoncture économiques, clignotants sociaux
8. Formation, recherche et pôles de compétitivité
9. Infrastructures, transports et grands projets
10. Organisation territoriale

MODULE DE FORMATION 4

LES AIDES AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES ENTREPRISES

Objectif poursuivi :

Le développement économique est une priorité pour le département des Côtes d'Armor et l'ensemble des territoires intercommunaux qui le composent et, cela, quels que soient la taille et le potentiel de développement des Communautés d'agglomération et de communes. Ceci se traduit notamment dans les budgets des établissements publics de coopération intercommunale au sein desquels la part des investissements à vocation économique est généralement très importante.

Ce module de formation vise, d'une part, à aider les élus à définir leur stratégie économique et les moyens d'action de leur communauté pour mettre en œuvre cette stratégie et, d'autre part, à maîtriser les différentes sources de financement possibles en matière de développement économique et d'accompagnement des entreprises.

Contenu de la formation :

1. Stratégie et moyens d'actions de la communauté (réglementation)

- Rôle des Communautés dans le développement économique de son territoire
- Options possibles pour accompagner le développement des entreprises et de financement des investissements immobiliers des entreprises
- Formes des aides à l'investissement immobilier
- Investissements et dépenses éligibles
- Aides variables selon les entreprises
- Mise en œuvre du régime dit « de minimis »
- Possibilités d'intervention d'une Communauté hors investissements immobiliers
- Régimes d'exonérations fiscales

2. Mettre en œuvre la politique définie par la communauté (procédure)

- Critères permettant à la Communauté de fonder sa politique d'aides
- Obligations à respecter par les entreprises
- Contenu des délibérations des Communautés octroyant l'aide à l'entreprise
- Points à inclure dans la convention signée avec l'entreprise
- L'archivage des données

3. Les politiques d'aides publiques aux entreprises en Côtes d'Armor

- Les aides publiques aux entreprises : dispositif général
- Présentation du dispositif d'aides aux entreprises du Conseil Général des Côtes d'Armor (2008) : amélioration de l'offre départementale en infrastructures d'accueil d'entreprises, encouragement à la création et à la reprise d'entreprises, soutien à l'investissement immobilier, amélioration des conditions de travail, appui à l'innovation...
- Présentation du dispositif d'aides aux entreprises du Conseil Régional de Bretagne (2008) : contexte législatif et réglementaire (Loi du 13 août 2004, modification de la carte PAT/AFR, décrets d'application), le Schéma régional de développement économique, les aides à la création et à la transmission, l'accompagnement de l'innovation et du transfert de technologie, de nouveaux partenariats avec l'entreprise pour la qualité de l'emploi, le soutien au développement d'action collective et la structuration des réseaux...

MODULE DE FORMATION 5

INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL D'ENTREPRISES (ESPACES D'ACTIVITES ET IMMOBILIER PUBLIC), REUSSIR LA CONDUITE DE SON PROJET

Objectif poursuivis :

Trouver la bonne adéquation sur les espaces d'activités entre cadre de vie, développement économique et respect de l'environnement est une ambition affichée désormais par beaucoup de collectivités qui s'engagent dans des opérations de requalification, d'extension ou de création d'infrastructures d'accueil d'entreprises. Cette préoccupation est de plus en plus partagée par de nombreux chefs d'entreprises et, plus globalement, par les populations soucieuses de la conservation de la qualité environnementale et paysagère des territoires dans lesquels ils s'inscrivent.

Or, il s'agit toujours de projets complexes, délicats à conduire et qui peuvent à tout moment dévier. Cette formation a pour objectif d'analyser tous les enjeux liés à ce type d'aménagement, d'identifier et d'organiser l'ensemble des paramètres à prendre en compte à toutes les étapes de l'aménagement et de la gestion des espaces d'activités et de proposer des méthodes de travail simples et cohérentes qui sont expérimentées depuis plusieurs années dans le cadre du dispositif Bretagne Qualiparc dont Côtes d'Armor Développement assure la mise en œuvre en Côtes d'Armor.

Contenu de la formation :

1. Territoire et entreprises : définir la stratégie de développement économique du territoire et identifier les parcs d'activités à aménager, à développer ou à requalifier

- Des espaces d'activités cohérents avec le territoire, pourquoi ?
- Projet de territoire : passer d'une démarche d'aménagement ponctuelle à une logique de développement durable du territoire, à qui s'adresser ?, les outils à disposition, les étapes à suivre
- Organisation des parcs d'activités sur le territoire : gérer de façon optimale et économe l'espace ainsi que les investissements de la collectivité, le diagnostic territorial des espaces d'activités, les étapes à suivre

2. Types d'opérations : planifier et mettre en place une stratégie d'intervention pour chaque site

- Requalification, extension ou création : des opérations complexes qui ont des conséquences multiples sur l'aménagement du territoire
- Opération de requalification, d'extension ou de création d'un nouvel espace d'activités: lancement, chronologie, partenaires, outils à disposition, étapes à suivre

3. Etudes et programmes : identifier les opportunités et les contraintes par des études préalables

- Programmer l'opération : quelles études préalables selon les cas de figure (création et extension ou simple requalification) ?
- Le diagnostic du site : un diagnostic pertinent pour un projet performant, les thèmes à aborder, les étapes du diagnostic
- Les études environnementales réglementaires : un cadre légal précis, aménagement de l'espace : une législation sans cesse adaptée, l'étude d'impact, le dossier loi sur l'eau, l'étude urbaine et paysagère «loi Barnier»...
- Les opérations d'urbanisme : des procédures légales strictes et précises (ZAC, lotissement...), principales différences entre les deux procédures d'aménagement, étapes à suivre, le cahier des charges de cession de terrain
- L'élaboration du programme

4. Conception et aménagement d'espaces d'activités : mettre en œuvre un programme cohérent

- Réalisation du projet d'espaces d'activités : une approche globale
- La conception du projet : esquisses, avant-projet et projet
- Les espaces publics : principaux éléments à traiter (entrées, voirie, stationnement, signalétique, mobilier urbain, espaces verts et végétation, ouvrages pour la gestion des eaux pluviales, réseaux divers et ouvrages spécifiques, équipements collectifs...), gestion différenciée des espaces verts
- Les espaces privés : conseil et dialogue, deux éléments importants au moment de l'accueil de l'entreprise, principaux éléments à traiter (bâtiments, aires de stationnement, clôtures, espaces verts, aires de manutention et de stockage, raccordement aux réseaux, gestion des déchets...), le règlement de zone, le cahier des charges de cession de terrain, la charte de qualité architecturale et paysagère

5. Accueil d'entreprises et gestion du site : promouvoir et commercialiser l'espace d'activités pour accueillir des entreprises et gérer et animer harmonieusement le site d'activités

- Après la réalisation, assurer un accompagnement : gestion, suivi et animation du site, accueil et accompagnement des entreprises
- Chef de projet ou animateur de parc d'activités : une nouvelle ambition, un nouveau métier
- Accueil de l'entreprise : les outils à disposition (comité et livret d'accueil...)

6. Le référentiel Bretagne Qualiparc pour les collectivités et les outils associés

7. Exemple de projets réussis en Côtes d'Armor (présentation d'expériences et de témoignages)

MIEUX ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR PROJET IMMOBILIER ET D'IMPLANTATION SUR LES ESPACES D'ACTIVITES

Objectif poursuivi :

Un parc d'activités est composé à la fois d'espaces publics et privés. Ces derniers occupent, en général, l'essentiel de l'espace. La qualité globale des aménagements dépend donc à la fois des efforts consentis par la collectivité maître d'ouvrage et gestionnaire du site mais aussi, et surtout, par les entreprises sur leur propre parcelle. En conséquence, et quel que soit le projet porté par les entreprises (implantation, développement, simple amélioration), les travaux qu'elles engagent ne doivent pas seulement répondre à des impératifs techniques et fonctionnels liés à leurs activités. Ils doivent également s'insérer au mieux dans l'environnement naturel et urbain. L'image de marque de l'entreprise, et plus largement du territoire d'implantation, en dépend grandement.

Or, si le rôle de l'aménageur public est de concevoir le parc d'activités dans son ensemble, de réaliser des espaces publics fonctionnels et de qualité puis de gérer le site (Cf. module de formation précédent), il lui revient également d'informer, d'accompagner et, quand cela s'avère nécessaire, de contraindre les entreprises à respecter certaines règles.

Toutefois, pour être en capacité d'influer positivement sur les choix des entreprises et, pour ce faire, de formuler des propositions concrètes et réalistes, les élus doivent mieux appréhender et comprendre les contraintes qui s'imposent aux entreprises mais aussi toutes les marges de manœuvre dont elles disposent en réalité pour mieux s'insérer dans leur environnement. Tel est l'objectif de ce module de formation qui place l' élu dans le rôle du chef d'entreprise pour lui permettre ensuite d'apparaître comme un interlocuteur crédible et constructif auprès des entrepreneurs.

Contenu de la formation :

1. Inscrire le projet de l'entreprise dans un projet global

- Concilier le projet global de l'entreprise, les orientations urbaines et les choix d'aménagement de la collectivité
- Organiser les conditions du dialogue et des échanges autour du projet de l'entreprise
- Encourager la conduite de démarches favorables à la qualité environnementale : respecter le contexte écologique, améliorer la qualité de vie, s'orienter vers une cohérence environnementale, mettre en œuvre un système de management environnemental (ISO 14001...), limiter les consommations d'énergie, trier et recycler les déchets, réduire la consommation d'eau, appliquer une gestion différenciée des espaces verts, associer les partenaires...
- Contrôler l'insertion du projet de l'entreprise dans le «grand» paysage

2. Organiser la parcelle et insérer le bâtiment de l'entreprise

- Veiller à la bonne intégration visuelle des bâtiments : implantation initiale, anticipation des extensions, définition des volumes, choix des teintes et couleur...
- Surveiller «l'expression architecturale» des bâtiments
- Contenir les supports de communication et de publicité : choix et installation des enseignes, des bandeaux publicitaires, des supports de signalétique, définition des ambiances nocturnes...

3. Réaliser des aménagements extérieurs durables

- Gérer l'accueil des visiteurs, les circulations ainsi que l'accès aux entreprises : marquer l'entrée des parcelles, organiser les voies de desserte, accompagner les lieux d'accueil d'une végétation adaptée
- Convaincre si nécessaire l'entreprise de la nécessité d'un accompagnement paysager : prôner la simplicité, observer le paysage environnant, conserver au maximum l'existant, planter les essences appropriées, gérer différemment les espaces
- Contrôler les limites séparatives et les clôtures : définir la typologie des limites séparatives, des structures végétales, des essences appropriées

- Bien dimensionner et positionner les aires de stationnement et de stockage : implantation et intégration dans la parcelle, choix des matériaux utilisables et appropriés
- Le traitement alternatif des eaux pluviales : définir les surfaces, s'orienter vers le fossé ou la noue, aménager les bassins de rétention

4. Gérer et entretenir les espaces extérieurs

- Appliquer une gestion différenciée des espaces
- Les pratiques d'entretien : taille des arbres, gestion des haies, entretien des pelouses...

5. Le référentiel Bretagne Qualiparc pour les entreprises et les outils associés

6. Exemple de projets réussis en Côtes d'Armor (présentation d'expériences et de témoignages)

MODULE DE FORMATION 7

CONSTRUIRE UN SCHEMA LOCAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Objectif poursuivi :

L'objectif de ce module de formation est double :

- Présenter les faits saillants de l'activité touristique en France : l'organisation, les principales évolutions du tourisme, les grands enjeux, les modifications de comportements des clientèles ;
- Comprendre l'organisation générale d'un schéma local de développement touristique et identifier les différentes étapes de ce schéma.

Contenu de la formation :

1. Le tourisme en France :

- Les acteurs du Tourisme
- L'organisation
- Le rôle de l'Office de Tourisme et l'évolution de la mission d'accueil
- Les chiffres clefs du tourisme
- Les grandes évolutions du marché du tourisme
- Les nouveaux comportements et attentes des clientèles

2. Le Schéma Local de Développement Touristique

- Contexte touristique dans lequel s'inscrit la démarche globale du schéma de développement local de l'office de Tourisme sur les territoires
- Identification des acteurs du développement local, de leur logique et de leurs attentes : institutions, collectivités locales, socio-professionnels, leaders d'opinion et porteurs des valeurs du territoire
- Les différentes étapes du Schéma à entreprendre : une mission de l'OTSI concertée, structurée et cadencée dans le temps
- Les outils du diagnostic
- Les outils de la stratégie : identifier les cibles de clientèles prioritaires, bâtir un positionnement en identifiant les spécificités et l'identité du territoire, identifier les enjeux stratégiques
- Les outils opérationnels du Schéma Local de Développement Touristique
- Les principales clefs de succès d'un Schéma Local de Développement Touristique

LES INTERVENTIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN MATIERE D'HABITAT

Objectif poursuivi :

La situation de l'habitat sur un territoire est le résultat de différents paramètres complexes. Dans un premier temps, l'objectif poursuivi par la formation est de faire prendre conscience des phénomènes qui interfèrent sur les différents marchés de l'habitat (paramètres humains, contexte local du logement...) et d'approcher les effets qu'ils induisent, à court, moyen et long termes.

Dans un second temps, la formation s'attachera à présenter les politiques publiques (enjeux, outils, moyens...) que les élus peuvent ou doivent mettre en œuvre sur leurs territoires. Cette approche sera complétée par l'évocation des politiques "habitat" de certaines collectivités (conseil régional et conseil général) et par le rôle que peuvent tenir les structures intercommunales en lien avec les communes et les différents partenaires publics et privés de l'habitat.

Au final, le but recherché est de comprendre les phénomènes qui interagissent sur l'habitat d'un territoire, d'identifier les outils réglementaires et législatifs qui peuvent agir sur les marchés de l'habitat et de présenter les possibilités d'action des collectivités locales dans le domaine de l'habitat.

Contenu de la formation :

1. Le contexte humain au regard des problématiques de l'habitat

- Les grandes tendances démographiques nationales, régionales et départementales (évolutions générales, soldes naturels et migratoires, vieillissement de la population...)
- Les phénomènes sociologiques (décohabitation, ruptures conjugales...) et leurs conséquences sur l'habitat.
- Les niveaux de ressources (comparaison avec les plafonds HLM, précarité...).

2. Le contexte "logement"

- Caractéristiques et évolution du parc de logements : typologie, statuts d'occupation, confort...
- Les marchés de l'habitat : achats dans l'ancien, construction neuve, location... et leurs conséquences en matière de maintien ou d'accueil des populations.
- Le développement de l'habitat par la construction neuve et ses conséquences foncières.
- Le gisement, en baisse, du parc vacant.
- Les principaux enjeux en matière de développement durable

3. Les politiques publiques

- Le rôle de l'Etat et les principales lois : SRU, ENL, DALO...
- Le parc social : définitions, modalités de développement du parc...

4. Le rôle que peuvent jouer les collectivités locales

- Les interventions du conseil régional de Bretagne
- La politique du conseil général
- Les interventions locales : rôle des EPCI, articulation avec les communes, exemples d'intervention en Côtes d'Armor

BATIR UNE STRATEGIE LOCALE EN MATIERE D'HABITAT

Objectif poursuivi :

Le contexte de l'habitat est différent d'un territoire à un autre. Pour autant, les collectivités locales peuvent tenir un rôle important soit dans le développement de l'habitat, soit dans les corrections à apporter aux marchés du logement, soit pour améliorer la situation existante...

Mais toutes ces interventions nécessitent un préalable : définir un projet de territoire et, par conséquent, un projet "habitat".

Pour répondre à cette interrogation, il existe un outil privilégié : le Programme Local de l'Habitat.

L'objectif de la formation sera donc de présenter cet outil (textes fondateurs, objectifs, contenu, processus d'élaboration et d'adoption...) ainsi que son articulation avec les documents d'urbanisme... La formation servira également à présenter des exemples d'interventions menées dans le cadre des PLH.

En résumé, il s'agira de fournir aux élus une formation interactive dont le but sera de les aider à bâtir une stratégie locale en matière d'habitat.

Contenu de la formation : Un outil privilégié, le Programme Local de l'Habitat

1. Définition et contenu :

- Définition, rappel des textes législatifs régissant les PLH et articulation avec les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales)
- Contenu d'un PLH : la phase diagnostic, la phase orientations, la phase programme d'actions
- Processus d'élaboration et d'adoption des PLH

2. Principaux thèmes abordés dans les programmes d'action :

- La mise en place de politiques foncières : finalité, outils...
- Le développement du parc social : accession, locatif public et/ou privé, hébergement...
- L'amélioration du parc existant : modalités, procédures...
- L'intégration de volets "développement durable" dans les politiques locales : urbanisme, réhabilitation, construction neuve...
- Les interventions spécifiques : maintien à domicile, habitat adapté, gens du voyage...

3. Présentation d'un PLH récent, engagé sur un EPCI des Côtes d'Armor

INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT

Objectif poursuivi :

Le développement durable constitue désormais une approche incontournable que doivent intégrer les collectivités locales. L'habitat n'échappe pas à la règle et les enjeux qu'il représente sont considérables.

La formation aura pour but de sensibiliser et d'apporter des réponses aux élus sur les questions liées à une approche durable de l'habitat. Cette approche est vaste et concerne différentes échelles : l'urbanisme à travers l'élaboration des différents documents de planification, les extensions urbaines, les logements, tant existants que neufs.

La formation portera à la fois sur les enjeux, les méthodes et les solutions envisageables pour bâtir une politique durable de l'habitat ; elle comportera des apports théoriques ainsi que la présentation de réalisations.

Contenu de la formation :

1. Rappel du contexte général :

- Historique (sommet de Rio, Kyoto, Johannesburg...) et principes (équité, solidarité, préservation des ressources naturelles) du développement durable
- Les enjeux planétaires et locaux
- Présentation du "Grenelle de l'environnement", des agendas 21...

2. Les possibles interventions des collectivités locales à différents niveaux :

- Les documents d'urbanisme tels que les SCOT, les PLU et les cartes communales : outils et enjeux fonciers, formes urbaines, aspects réglementaires
- Les extensions urbaines : localisation, préservation de l'environnement existant, liens avec les espaces bâtis existants..., programme, intégrant notamment les notions de mixité (d'usage, sociale..), organisation générale : trame viaire hiérarchisée, formes et tailles des lots, espaces verts..., gestion alternative de l'eau, un outil opérationnel : l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)
- Les logements : rappel de la réglementation thermique et de sa probable évolution, la construction neuve : orientation, modes constructifs, les questions énergétiques (économie et énergies renouvelables), la gestion de l'eau (équipements hydro-économiques...), la réhabilitation : l'isolation, les modes de chauffage, les économies d'énergie...
- Les partenaires mobilisables : l'ADEME, les points info énergie, les associations, le conseil régional de Bretagne (ECO-FAUR)...

3 - Modalités pratiques de mise en œuvre des formations

(calendrier, lieux, tarifs, inscriptions...)

Dates et lieux :

- **Pour des groupes départementaux (formation individuelle) :** Dans les locaux de CAD (Centre d'Affaires Eleusis 1 ou 3 à Plérin). Toutefois, en fonction de l'origine géographique des élus inscrits, les formations pourront se dérouler dans un lieu plus adapté.

Les dates programmées de ces formations départementales sont précisées dans le tableau page 4.

- **Pour les élus d'une Communauté en particulier (formation groupée sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits : 8) :** Dans les locaux mis à disposition par cette Communauté.

Les dates de ces formations sont à fixer d'un commun accord avec Côtes d'Armor Développement.

Tarifs :

Les tarifs tiennent compte à la fois de la taille de la Commune ou de la Communauté, de la durée de la formation (1/2 journée ou journée) et du mode d'organisation (formation individuelle ou groupée).

Tarifs des formations départementales : prix par élu et par formation

Communes ou Communautés d'Agglomération et de Communes	Formation d'une ½ journée	Formation d'une journée		
		1 ^{ère} demi-journée	2 ^{de} demi-journée	Total formation d'une journée
< à 10.000 habitants	150 €	150 €	100 €	250 €
> à 10.000 habitants	200 €	200 €	150 €	350 €

Tarifs des formations au sein d'une Communauté (minimum 8 personnes) : prix par élu et par formation

Communes ou Communautés d'Agglomération et de Communes	Formation d'une ½ journée	Formation d'une journée		
		1 ^{ère} demi-journée	2 ^{de} demi-journée	Total formation d'une journée
< à 10.000 habitants	75 €	75 €	50 €	125 €
> à 10.000 habitants	100 €	100 €	75 €	175 €

L'agence est agréée par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux.

FORMATION ELUS FICHE D'INSCRIPTION

à retourner à Côtes d'Armor Développement
au moins 15 jours avant la date fixée pour la formation

Détails des formations dans le dossier disponible dans votre Mairie ou au siège de votre Communauté.
Egalement consultable et téléchargeable à partir de la page d'accueil du site www.cad22.com

Mme, Melle, M. **Nom** * : **Prénom** * :

Commune * : **Communauté** * :

Fonction : Maire Adjoint(e) Conseiller(ère) Municipal(e)
 Président(e) Vice-président(e) Conseiller(ère) Communautaire

Adresse personnelle * : **CP** * : **Ville** * :

Téléphone * : **Télécopie** : **Courriel** * :

* mentions obligatoires

Entourez le ou les n° des modules de formation auxquelles vous vous inscrivez :

DATES	INTITULES DES PROCHAINES FORMATIONS	N° DES MODULES DE FORMATION
15 mai 2009 matin	• BATIR UNE STRATEGIE LOCALE EN MATIERE D'HABITAT	9
29 mai 2009	• LES INTERVENTIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN MATIERE D'HABITAT	8
5 juin 2009 matin	• INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT	10
12 juin 2009 matin	• MIEUX ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR PROJET IMMOBILIER ET D'IMPLANTATION SUR LES ESPACES D'ACTIVITES	6

DATES	FORMATIONS DEJA REALISEES Reconduction possible	N° DES MODULES DE FORMATION
Elles seront définies en fonction des inscriptions	• LA COOPERATION INTERCOMMUNALE ET LE FAIT INTERCOMMUNAL EN CÔTES D'ARMOR	1
	• LES RESSOURCES FISCALES ET FINANCIERES INTERCOMMUNALES	2
	• L'ANALYSE FINANCIERE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE	
	• LE SYSTEME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE (TPU)	2bis
	• L'ANIMATION ECONOMIQUE DE SON TERRITOIRE	3
	• CONNAISSANCE DE SON TERRITOIRE ET METHODES D'ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUES	
	• LES AIDES AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES ENTREPRISES	4
	• CONSTRUIRE UN SCHEMA LOCAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	7

1. Toute inscription devra obligatoirement parvenir à Côtes d'Armor Développement au moins 15 jours avant la date fixée pour la formation.
2. Toute inscription annulée moins de 5 jours avant la date fixée pour la formation sera facturée.
3. Une confirmation de la tenue de la formation sera envoyée 8 jours avant à l'adresse personnelle de l'élu (date, horaire, lieu...).
4. Côtes d'Armor Développement se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.
5. **Si la dépense est prise en charge par votre Commune ou la Communauté d'Agglomération ou de Communes à laquelle elle adhère, date et cachet obligatoires :**

Date :

A

Cachet (Commune/Communauté)

Votre contact :

Sylvie PINAULT

Assistante du Pôle Territoires

Côtes d'Armor Développement

Téléphone : 02.96.58.06.58

Télécopie : 02.96.58.06.50

Courriel : spinault@cad22.com

